



Partage des biens et compensation dans le cadre d'un divorce

Par **stackie**, le **04/02/2011** à **14:55**

je suis marié depuis 17 ans et j'envisage de divorcer. la maison dans laquelle nous habitons mes trois enfant ma femme et moi, m'appartenait avant le mariage.

pas de contrat spécifique.

J'ai un revenu supérieur à elle.

nous avons fait un certain nb de travaux financé par le compte commun réalisé il ya plus de 10 ans pur un ùontant de 200K€

Elle vient d'hériter d'une somme suite à un décès.

QUESTIONS

puis je et comment garder ma maison de famille

Dois je lui verser une somme compensatrice. comment se calcule t elle?

nous avons un compte commun. comment calculer ce qui revient à elle et à moi.

Doit on faire l'inventaire des biens acquis et personnel?

Le fait de n'avoir pas eu de loyer à payer pendant ces années de vie commune peut il rentrer en ligne de compte??,

merci de vos réponses.